

## **PASSEPORT ELECTRONIQUE**

### **LA PREUVE DE LA NATIONALITE FRANCAISE**

<b>SITUATION</b>	<b>TYPE DE DOCUMENT</b>
Vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est français	Un justificatif de nationalité française du parent français
Vous n'êtes pas né(e) en France et l'un au moins de vos parents est français	Un justificatif de nationalité française du parent français
Votre mère ou votre père est devenu français(e) avant votre majorité	Un justificatif de nationalité française du parent français
Vous êtes de nationalité française par mariage	La déclaration d'acquisition de la nationalité par mariage
Vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né en France	La copie intégrale de l'acte de naissance suffit
Vos parents ne sont ni français ni nés en France et vous êtes né et avez résidé en France	Un certificat de nationalité française ou La déclaration d'acquisition de la nationalité française ou une manifestation de volonté
Vous êtes naturalisé(e) français(e)	Le décret de naturalisation
Vous avez été réintégré(e) dans la nationalité française	Le décret de réintégration
Vous êtes français par déclaration (autrement que par mariage)	La déclaration d'acquisition de la nationalité française

### **DISPENSE DE PASSEPORT**

**La carte nationale d'identité en cours de validité vous dispense de passeport Pour les seuls déplacements d'une durée inférieure à 3 mois dans tous les pays**

**De l'Union Européenne et certains autres, soit dans l'ordre alphabétique :**

Allemagne	Estonie	Islande	Malte	Slovaquie
Autriche	Finlande	Italie	Norvège	Slovénie
Belgique	Royaume Uni	Lettonie	Pays-Bas	Suède
Chypre	Grèce	Liechtenstein	Pologne	Suisse
Danemark	Hongrie	Lituanie	Portugal	Turquie
Espagne	Irlande	Luxembourg	République Tchèque	Roumanie et Bulgarie